

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n° 2013.07.162

**Modification du
tableau des effectifs**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.162**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

1. Direction des ressources humaines

Afin de remplacer un agent ayant sollicité sa mutation, il convient de transformer le poste d'ingénieur principal devenu vacant en un poste du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

2. Direction générale - Crèche

Par délibération n° 47, le conseil communautaire du 11 avril 2013 a créé 3 postes du cadre d'emplois des adjoints techniques à 28 heures hebdomadaires pour respecter la législation au regard des taux d'encadrement des enfants accueillis à la crèche "Les Poussins". Toutefois, l'analyse fine des besoins de qualification nécessite de transformer un de ces postes en un poste du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à 28 heures hebdomadaires.

L'incidence financière annuelle des modifications ci dessus serait de – 20 500 €.

3. Direction des ressources - Commande publique

Le volume d'activités du service de la commande publique et notamment le suivi financier des marchés publics nécessite la création d'un poste supplémentaire de gestionnaire du suivi financier. En effet, le décret n°269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement des contrats de la commande publique ainsi que la perspective d'une nouvelle réduction du délai global de paiement expose l'agglomération à des sanctions financières (intérêts moratoires) en cas de non respect du délai de mandatement (20 jours).

L'incidence financière annuelle de cette création serait de + 25 000€.

4. Direction aménagement, mobilité, développement durable

Les dossiers importants gérés par cette direction, notamment la création de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) qui sera chargée de mettre en œuvre les projets liés aux transports en commun en site propre (TCSP), le pôle d'échange multimodal (PEM) et la zone d'aménagement du quartier de la gare et la ZAC, nécessitent de revoir l'organisation de la direction afin de la rendre la plus lisible possible vis à vis des élus et des partenaires.

Ainsi, le programme local de l'habitat (PLH) en cours de révision et le pilotage des opérations de renouvellement urbain (ORU) sur l'agglomération nécessitent **la création d'un poste de chargé de mission ORU-Habitat** qui serait subventionné à 50% par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre de l'avenant en cours d'élaboration.

Par ailleurs, les actions suivantes, déclinées dans l'adoption du plan de déplacement urbain (PDU), outre celles qui seront confiées à la SPLA, seront à mettre en œuvre dans une temporalité similaire à celle du TCSP afin d'en assurer la cohérence et la complémentarité : intermodalité, électromobilité, autopartage, service vélo, navettes électriques, réorganisation des lignes transport en commun et préparation de la future délégation de service public (DSP), problématiques de logistique urbaine, mise en place du schéma fonctionnel de la voirie, conseils en mobilité via les plans de déplacement entreprises (PDE), outils d'évaluation du PDU...

L'ensemble de ces dossiers justifie la constitution d'un service « mobilité durable », qui regrouperait l'agent en charge de la DSP, le conseiller en mobilité et un troisième poste de **chargé de mission "électromobilité/intermodalité"** à créer.

Toutefois, ces 2 créations de poste proposées permettront d'assurer les missions du poste "assistant technique" qu'il est proposé de supprimer à terme.

L'incidence financière annuelle de ces modifications ci-dessus serait de + 50 000 €.

Direction	création	Nbre	Suppression	Nbre
Direction des ressources humaines	cadre d'emplois des ingénieurs	1	ingénieur principal	1
Direction générale - Crèche	cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à 28 heures hebdomadaires	1	cadre d'emplois des adjoints techniques à 28 heures hebdomadaires	1
Direction des ressources - Commande publique	cadre d'emplois des adjoints administratifs	1		
Direction aménagement, mobilité, développement durable	Cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés	2	cadre d'emplois des techniciens	1

5. Divers directions

Le conseil communautaire du 23 mai 2013 avait créé par anticipation, l'ensemble des postes correspondants aux possibilités maximum d'avancement de grade et de promotion interne.

Après avis des commissions administratives paritaires et arbitrage de Monsieur le Président, il convient d'ajuster les effectifs nécessaires :

Grade ou Cadre d'emplois	Nombre de postes
Professeur enseignement artistique	- 2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	- 1
Rédacteur	- 1
Agents de maîtrise	+ 1
Adjoint technique	- 6
Auxiliaire du puériculture	- 1

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines/systèmes d'information du 5 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs ci-dessus, à compter du 15 juillet 2013 et à compter du 1er janvier 2014 pour la suppression du poste de technicien.

D'AUTORISER dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste proposé après déclaration de vacance de poste, le recrutement :

- d'un agent non titulaire sur le grade d'ingénieur (grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à l'indice brut 750) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions d'ingénieur.
- d'un agent non titulaire sur le grade d'ingénieur (grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à l'indice brut 750) ou d'attaché (grille indiciaire allant de l'indice brut 349 à l'indice brut 658) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission ORU-Habitat et de chargé de mission "électromobilité/intermodalité"

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets 2013 par décision modificative.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 15 juillet 2013